

INFOLETTRE #3 – AVRIL 2022

LE SOUHAIT DES AÎNÉS : DES SOINS À LA MAISON.

Bonjour à toutes et à tous.

Pour la rédaction de cette troisième infolettre de la saison, j'ai été inspirée par la lecture d'une lettre ouverte publiée dernièrement dans La Presse. Cette lettre de la présidente du Réseau FADOQ, madame Gisèle Tassé-Goodman, nous informe de l'importance que le Gouvernement doit apporter aux soins à domicile pour les aînés lors de sa « refondation » du système de santé. Elle nous rappelle que les personnes aînées ne sont pas toutes en perte d'autonomie. Plusieurs prolongent leur carrière et aiment voyager; les grands-parents font du vélo, du golf, de la marche rapide et de nombreuses autres activités. Des semi-retraités occupent un emploi à temps partiel, et des centaines d'aînés au Québec sont des bénévoles qui donnent un coup de main dans de nombreux organismes.

Notre apport à la société est immense. La grande majorité d'entre nous sommes en bonne santé et actifs, mais nous devons néanmoins avoir recours à des soins de santé tôt ou tard. La demande en soins est déjà plus grande en raison du vieillissement de la population; toutefois, notre système de santé ne semble pas s'y être préparé adéquatement.

« Au Réseau FADOQ, les aînés réclament l'élargissement de l'offre de soins et de services à domicile. Il faut leur donner les outils afin qu'ils restent chez eux le plus longtemps possible. C'est leur souhait le plus cher. D'ailleurs, des études ont démontré que c'est financièrement avantageux pour l'État. »

C'est une réflexion qui a cours depuis de nombreuses années dans nos sociétés vieillissantes. À ce sujet, j'ai pris le temps de consulter les sites gouvernementaux pour mieux connaître les services auxquels nous avons droit en matière d'aide à domicile. Vous pouvez consulter le site www.revenuquebec.ca pour les détails concernant notamment le *Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés-458*.

En voici les grandes lignes :

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable pour des frais liés à des services de maintien à domicile si vous remplissez **les deux** conditions suivantes :

- **vous résidiez au Québec le 31 décembre 2021;**
- **vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2021.**

Si vous avez eu 70 ans en 2021, seules les dépenses engagées pour des services de maintien à domicile rendus ou à être rendus à partir du moment où vous avez atteint 70 ans donnent droit à ce crédit d'impôt.

Ce **crédit d'impôt** est égal à 35 % de vos dépenses admissibles. Le maximum des dépenses admissibles est de 19 500 \$ par année. Ainsi,

- si vous faites une demande pour vous seul, le crédit d'impôt annuel maximal est de 6 825 \$ (soit 35 % de 19 500 \$);
- si vous faites une demande pour votre couple, le crédit d'impôt maximal est de 13 650 \$ (soit 35 % de 39 000 \$).

Le maximum des dépenses admissibles pour un aîné considéré comme **personne non autonome** est de 25 500 \$ par année.

Voici une liste non-exhaustive des dépenses qui peuvent donner droit à ce crédit d'impôt :

Les services d'entretien ménager

Les services d'entretien du terrain

Les services de soins personnels

Les services liés aux repas

Pour les retraités membres de l'AREF, le contrat d'assurances prévoit également le remboursement de plusieurs dépenses liées aux soins à domicile. Ces services sont couverts à 80% et doivent servir dans les 30 jours suivant une hospitalisation ou une chirurgie d'un jour :

- Honoraires pour soins infirmiers : maximum de 48 \$ par jour
- Honoraires pour services d'aide à domicile) : maximum de 48 \$ par jour
- Frais de transport pour soins médicaux ou suivi médical : maximum de 24 \$ par déplacement et de 3 déplacements aller-retour par semaine.
- Infirmier autorisé ou infirmier auxiliaire autorisé : 200 \$ par jour, maximum de 2 000\$ par année civile.

N'hésitez pas à communiquer avec l'assureur ou nos représentants en assurances à l'AREF concernant ces avantages.

ACTIVITÉS SOCIALES À VENIR :



***TOURNOI DE PÉTANQUE**

Préparez-vous pour le **Grand tournoi de pétanque de l'ARRCO** qui aura lieu le lundi 13 juin au bistro L'Autre Œil du secteur Aylmer. Vous recevrez une invitation officielle vers la mi-mai. Nous espérons vous y voir nombreuses et nombreux!



***CÉLÉBRATION DU 25^E ANNIVERSAIRE DE L'ARRCO**

C'est en septembre qu'aura lieu cette importante activité. Le comité organisateur travaille très fort à l'organisation de celle-ci et les détails vous parviendront très prochainement.

Denise Saulnier
Membre de l'ARRCO.